

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant prolongation de la  
suspension d'engagement du  
sapeur 1ère classe Axel PUJOL du  
CSP ALBI

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU l'arrêté de monsieur le président du conseil d'administration du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 5  
novembre 2014, portant suspension d'engagement d'office du sapeur  
1ère classe Axel PUJOL, du 23/06/14 au 09/12/14,

VU le certificat médical de prolongation, plaçant le sapeur 1ère classe  
Axel PUJOL en arrêt de maladie du 11/07/15 au 11/08/15,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

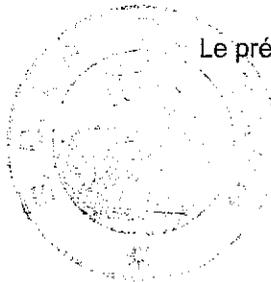
## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La suspension d'office d'engagement du sapeur 1ère classe Axel PUJOL, sapeur-pompier volontaire  
au centre de secours principal d'ALBI, est prolongée, du 11 juillet 2015 au 11 août 2015.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 23 JUIL. 2015

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT